

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE
ATELIERS MÉDICIS
VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS
VILLE DE MONTFERMEIL

Appel à candidatures

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE (CLÉA)
2020

Résidence-mission : création artistique et jeunesse
Clichy-sous-Bois/Montfermeil

VOST
UNE JEUNESSE EN VERSION ORIGINALE SOUS-TITRÉE

**ATELIERS
MÉDICIS**

Clichy
Sous-Bois
envie d'avenir

M
Montfermeil


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
**Culture
Communication**
Direction régionale
des affaires culturelles
Île-de-France


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

I) PRÉSENTATION DU DISPOSITIF CLÉA ET DU PROJET ATTENDU

Le CLÉA est un dispositif de résidences-missions artistiques destiné aux habitants d'un territoire.

Ces résidences reposent sur trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : l'expérience artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs.

Cet appel à candidatures s'adresse à des artistes ou des équipes artistiques résidant en France, sans limite de disciplines (architecture, arts visuels, nouveaux médias, cinéma, danse, écriture, musique, patrimoine, photographie, théâtre, cirque, performance...).

Pour les artistes sélectionnés, il s'agira de s'engager dans une démarche d'expérimentation et de transmission autour de la création artistique, donnant à voir et à comprendre la recherche qui les anime ainsi que les processus qu'ils ou elles mettent en œuvre. L'enjeu est moins celui de la production d'une œuvre, que de l'expérience mise en commun.

Les résidences-missions, développées avec les Villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, s'inscrivent dans les activités de l'établissement public de coopération culturelle des Ateliers Médicis. Elles participent de la coopération territoriale et se déroulent au service de la rencontre avec tous les publics. Elles s'adressent cette année encore en particulier aux jeunes de 16 à 25 ans, individuellement ou via des groupes constitués, et se construisent en partenariat avec des structures du champ social travaillant avec des jeunes dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle.

Le projet des Ateliers Médicis est né d'une vision de la culture comme fabrique perpétuelle, à la fois féconde et problématique, d'une relation à l'autre. Dans cette perspective, **il est proposé aux candidats de travailler à partir du thème suivant :**

VOST

Une jeunesse en version originale sous-titrée

Comprend-on la jeunesse ? Veut-elle être comprise ? Doit-elle être traduite ? Comment circule-t-elle entre les registres et les flux de langues ?

L'artiste ou l'équipe artistique est invité-e à investir ces questions avec des jeunes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil à travers une ou plusieurs disciplines artistiques dans un ou plusieurs lieux du territoire et/ou dans l'espace public selon les protocoles de son choix.

Le CLÉA s'appuie sur trois axes clés :

1) La rencontre des publics avec les artistes et l'accès aux œuvres artistiques et culturelles

La rencontre entre les œuvres ou les pratiques, les artistes et les lieux culturels vise à permettre aux publics d'acquérir les outils permettant de devenir autonomes dans leurs pratiques culturelles ou artistiques. Le CLÉA repose donc sur une forte implication des lieux culturels de référence présents sur le territoire et de l'ensemble des partenaires mobilisant les publics. Le CLÉA est à considérer comme une démarche citoyenne répondant à des enjeux sociaux de territoire.

2) L'ancrage territorial

La prise en compte des spécificités du territoire est déterminante pour la résidence-mission. Ce dispositif s'articule avec les projets et les démarches existants sur le territoire, tels que les différents programmes développés par les Ateliers Médicis et les Villes (artistes en résidence, projets des services, événements culturels...).

3) La présence artistique

Le dispositif implique une présence forte de la part de l'artiste ou de l'équipe artistique durant le temps de la résidence-mission.

II. LES ENJEUX DU CLÉA

- Défendre le rôle qui peut être celui de l'artiste comme catalyseur de sensibilités, développeur d'imaginaires, incitateur à porter sur le monde un regard singulier ;
- Favoriser la mobilité et la mixité des publics ou participants des projets et donc du dialogue citoyen ;
- Participer de la mise en place des démarches d'éducation artistique sur un territoire ;
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et aux équipements culturels.

III. LE DÉPLOIEMENT D'UNE RESIDENCE-MISSION

À l'issue de la sélection et la préparation de la résidence-mission, celle-ci se développe sur une durée de 6 mois, selon trois phases :

1) Une phase d'appropriation du territoire (décembre/janvier-février)

Celle-ci est rythmée par des rencontres avec les équipes des Ateliers Médicis et des Villes, ainsi qu'avec les acteurs culturels, artistiques et sociaux du territoire, et en particulier les structures ciblées prioritairement comme possibles relais de ce CLÉA :

- Foyer Concorde - Montfermeil
- Espace Jeunesse - Montfermeil
- Circonscription sociale – Montfermeil
- Hôpital de Montfermeil
- Centre social de de la Dhuys
- Centre social L'Orange Bleue
- Mission locale / Direction de l'emploi, de la formation et de l'insertion
- PIJ de Clichy-sous-Bois
- Service jeunesse de Clichy-sous-Bois
- Circonscription sociale - Clichy-sous-Bois
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à contacter avant toute démarche, les référents du CLÉA afin d'être mis en contact (Ateliers Médicis, Ville de Clichy-sous-Bois, Ville de Montfermeil : toutes les coordonnées sont à la fin de ce document).

2) Un temps consacré à l'action artistique (de février à juin)

L'artiste ou l'équipe artistique retenu(e) et les équipes de professionnels préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action artistique à mener en direction des participants ou publics.

Les interventions artistiques peuvent être variées mais doivent répondre à un projet artistique commun porté par l'artiste ou l'équipe artistique. Fortement imprégnées de la démarche artistique propre à l'artiste ou au collectif résident et destinées à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les formes artistiques se veulent toujours très simples et peuvent être, selon les cas : participatives, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire, très annoncées.

3) La diffusion, tout au long de la période de la résidence-mission

Nul habitant du territoire concerné n'est censé ignorer la présence de l'artiste ou du groupe-résident et de sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent donc à rendre visible autant que possible auprès de la population les démarches de l'artiste résident.

Ainsi cet important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les différents professionnels et équipements socio-culturels du territoire. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels d'information, communication ou de diffusion et à mettre à disposition les ressources pour et avec le projet de la résidence-mission.

IV. TERRITOIRES ET PUBLICS

1) Présentation du territoire de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil

Clichy-sous-Bois, commune de 30 000 habitants est une ville jeune, dynamique et multiculturelle dont 80% du territoire est en Zone Urbaine Sensible (ZUS). 40 % de ses habitants ont moins de 20 ans, plus de cent nationalités sont représentées et font de Clichy-sous-Bois une ville riche et active. Cependant, le territoire est fortement enclavé avec un déficit d'entreprises. Avec un Projet de Rénovation Urbaine qui transforme le Haut Clichy de façon spectaculaire, la ville poursuit son projet de rénovation urbaine en une Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) dans le quartier du Bas Clichy. Ces chantiers coïncident avec l'arrivée du T4 en 2020 et celle du métro du Grand Paris dont la mise en service est prévue à l'horizon 2024.

La ville doit également son dynamisme à son tissu associatif (près de 150 associations), à la participation active de ses partenaires à la vie locale et à la richesse de sa programmation culturelle qui reflète une volonté forte de la municipalité de mener, malgré les difficultés économiques actuelles, une politique culturelle ambitieuse, outil d'une meilleure cohésion sociale. La ville a inauguré son théâtre, l'Espace 93 Victor Hugo, en 1987. Depuis, ce lieu culturel emblématique du territoire a développé une programmation riche et diversifiée (près de 85 représentations par saison) ainsi que des actions culturelles en direction du public scolaire et des publics empêchés, et des dispositifs hors les murs tels que le théâtre d'appartement. Le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel (accueillant 600 élèves), la bibliothèque Cyrano de Bergerac et le chapiteau de la Fontaine aux Images (compagnie théâtrale partenaire) participent également du rayonnement culturel de la commune.

Montfermeil, commune de 27 000 habitants, située à 15 kilomètres de Paris, en banlieue Est, possède un patrimoine architectural riche de remarquables monuments tels que le Château des Cèdres, le Musée du travail (une collection qui présente plus de 6000 outils des métiers d'autrefois) et le Moulin du Sempin (dernier moulin à vent du Département). Le nom Montfermeil est resté fameux depuis son évocation dans Les Misérables de Victor Hugo. Le Domaine Formigé est le centre des arts et accueille une médiathèque, une ludothèque et le service culturel qui propose des cours d'arts plastiques, de théâtre ainsi que des cours de langues (cours fréquentés à 30% par les adultes et 70% par les enfants de moins de 12 ans). Montfermeil dispose également d'un conservatoire de musique et de danse (cours fréquentés à 24% par les adultes et 76% par les enfants de moins de 12 ans). Fortement engagée dans une dynamique de développement territorial du Nord-Est et de la métropole du Grand Paris, la ville est au carrefour de grands projets en termes d'aménagement du territoire (Tramway T4, Gare du Grand Paris Express – L16). En outre, la ville bénéficie depuis 2004 d'un Plan de rénovation urbaine qui a totalement modifié son paysage urbain. Le développement de l'attractivité de la ville s'appuie également sur une offre culturelle renforcée et de qualité : le spectacle du Son & Lumière, le défilé Cultures et Création.

Les Villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil ont engagé une collaboration depuis plusieurs années déjà sur le plan culturel. Les deux villes ont participé notamment à la mise en œuvre du Contrat territoire lecture et du dispositif hors les murs « les ateliers nomades », initié par le musée du quai Branly, établissement public national partenaire depuis 2014.

Les Villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil sont toutes deux, aux côtés de l'État et des autres collectivités, parties prenantes et partenaires des Ateliers Médicis.

2) Présentation des Ateliers Médicis

Les Ateliers Médicis situés à Clichy-sous-Bois/Montfermeil, accueillent en résidences locales et nationales des artistes de toutes les disciplines dans les territoires périphériques en particulier urbains et ruraux. Ils soutiennent la création d'œuvres pensées en lien avec ces territoires et leurs habitants. Ils s'attachent à faire émerger des voix nouvelles, plus diverses, et à accompagner des artistes aux langages singuliers et contemporains.

L'Établissement public de coopération culturelle des Ateliers Médicis s'inscrit dans une dynamique renforcée de partenariats. Avec un soutien fort de l'État, les Ateliers Médicis associent également dans leur conseil d'administration la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil.

La transmission comme la création et la recherche constituent le cœur des missions des Ateliers Médicis.

www.ateliersmedicis.fr

3) Publics concernés par le CLÉA

Tous les habitants de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil sont potentiellement public et acteurs du CLÉA. Les habitants devront être informés et invités à participer aux actions ou, à minima, aux temps de partage des actions menées.

Le CLÉA « VOST - Une jeunesse en version originale sous-titrée » se donne cependant comme public prioritaire **les jeunes âgés de 16 à 25 ans**, et en particulier ceux pour qui se posent des questions d'orientation et de formation professionnelle.

Le CLÉA est un dispositif qui inclus non seulement des publics et participants mais également des partenaires parmi les structures municipales et associatives locales.

Les projets CLÉA « VOST - Une jeunesse en version originale sous-titrée » sont invités à travailler en particulier avec les structures sociales et culturelles travaillant dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes. Cependant, toutes les structures locales pourront être sollicitées.

V) MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1) Pilotage de la résidence-mission :

Le comité de pilotage se compose des représentants de la Direction régionale des affaires culturelles et des trois partenaires : la Ville de Clichy-sous-Bois, la Ville de Montfermeil et les Ateliers Médicis qui coordonnent le dispositif.

Le comité technique de suivi de la résidence se composera des trois partenaires et de l'artiste ou équipe artistique lorsque sollicité(e).

Pour les partenaires, les référents sont :

Ateliers Médicis

Adeline Préaud

Responsable du Pôle action culturelle et développement des publics

adeline.preaud@ateliersmedicis.fr / 01 58 31 11 00

Ville de Clichy-sous-Bois

Benoît Betchen, Directeur des Affaires culturelles et de l'Espace 93

benoit.betchen@clichysousbois.fr / 01 48 79 48 00

Brigitte Sicard, Directrice adjointe des Affaires culturelles et de l'Espace 93

brigitte.sicard@clichysousbois.fr / 01 48 79 48 00

Ville de Montfermeil

Sabrina Boudin, Directrice des affaires culturelles

sabrina.boudin@ville-montfermeil.fr

Isabelle Yacoub, Responsable administrative

isabelle.yacoub@ville-montfermeil.fr / 01 41 70 10 60

En fonction du projet, le comité technique organisera les rencontres nécessaires avec les partenaires ou interlocuteurs sollicités.

Les partenaires ont pour mission de suivre la résidence-mission, c'est-à-dire :

- d'accueillir et de guider l'artiste résident ;
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- d'organiser les rencontres avec les professionnels et partenaires du territoire ;
- d'assurer la mise en œuvre et la coordination des partenariats ;
- d'organiser et suivre la réalisation des actions (mobilisation du public si nécessaire) ;
- d'organiser la communication et la diffusion de la démarche ;
- d'être garant de la cohésion du projet à l'échelle du territoire ;
- d'assurer le suivi technique et administratif de la résidence-mission

2) Calendrier

a) Sélection des candidatures

23 septembre 2019	Lancement de l'appel à candidatures
21 octobre 2019	Date limite pour l'envoi des dossiers de candidatures
6 novembre 2019	1er comité de sélection sur dossiers des artistes
15 novembre 2019	Audition de 4 artistes ou équipes artistiques pour le choix de deux projets lauréats
Fin novembre 2019	Annonce des résultats

b) Mise en place de la résidence-mission

La durée de cette résidence-mission est de 6 mois. Celle-ci démarre à partir du 2 janvier 2020 et s'étend jusqu'au 30 juin 2020.

c) Engagements de l'artiste ou de l'équipe artistique

L'artiste ou l'équipe artistique s'engage à être pleinement disponible sur la période de résidence. Il/elle doit également participer à la vie locale du territoire et être en immersion pendant au moins 4 à 6 semaines pleines sur cette période.

VI) CONDITIONS MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Le budget total de la résidence est de 18 000 € TCC comprenant l'allocation de résidence de 12 000 € TCC maximum et les frais de production de 6 000 € TCC minimum.

L'artiste ou l'équipe artistique devra proposer un budget détaillé présentant les différents postes afférents au projet (rémunération, production, diffusion, communication).

Pour accompagner la réussite du projet, les partenaires mettent à disposition, dans un esprit de complémentarité et de concertation :

- un appartement (Montfermeil/Ateliers Médicis) - sous réserve de disponibilité ;
- des salles équipées (Ateliers Médicis, Espace 93) ou semi-équipées (salle des fêtes de Montfermeil) - sous réserve de disponibilité ;
- une contribution technique et matérielle (fournir les fiches techniques *ad hoc*) ;
- la collaboration des équipes ou services des Ateliers Médicis et des Villes (production, coordination, communication, festivité, soutien logistique).

VII) CADRE JURIDIQUE

Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements de l'artiste ou de l'équipe artistique en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence-mission est signée avant le début de la résidence.

VIII) COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES

Le comité de sélection est composé des membres du comité de pilotage, ainsi que d'une personnalité invitée choisie pour son expérience dans le champ de la création artistique et/ou son apport scientifique aux questions soulevées par la résidence-mission.

Les critères de sélections sont les suivants :

- Adéquation entre le profil, l'expérience artistique du candidat, le thème de l'appel à candidatures et le cadre spécifique de cette résidence, garantissant la pertinence et la faisabilité du projet proposé ;
- Prise en compte des enjeux de partage et de médiation : ateliers, temps de diffusion auprès des publics, restitution ;
- Prise en compte des enjeux de circulation et de croisement des publics ;
- Expériences en matière d'éducation artistique et culturelle.

La maîtrise des outils numériques est indispensable.

Le permis de conduire et un véhicule disponible sont un avantage.

ÉLÉMENTS A FOURNIR (via formulaire en ligne)

Pour la candidature en ligne sur le site des Ateliers Médicis, les éléments suivants sont à préparer :

1. Une **note d'intention** présentant les axes du projet et les pistes possibles de mise en œuvre de la résidence-mission ;
2. Un **budget prévisionnel** pour les frais de production ;
3. Un **planning organisationnel** ;
4. Un **curriculum vitae** faisant état du parcours, des expériences d'éducation artistique et culturelle ou de projets similaires (dans le cas d'une équipe remettre un CV pour le groupe et pour chacun(e)) ;
5. Un **dossier artistique** présentant la démarche de l'artiste ou de l'équipe et une sélection de ses réalisations passées.

Plus d'informations sur :

www.ateliersmedicis.fr

www.clichy-sous-bois.fr

www.ville-montfermeil.fr

Également sur :

www.culture.gouv.fr